

Membres présents :

- Mme BOUCHER, directrice, enseignante CP-CE1
- Mme PARENT, enseignante CE2-CM1-CM2
- M ANCELOT, maire de la commune
- M PRATTICO, conseiller municipal
- M TENDERO, conseiller municipal en charge des affaires scolaires
- Mme ESSARDY, enseignante spécialisée à dominante pédagogique
- M COHEN-SELMON, psychologue de l'Education Nationale
- Mme MOREAU, ATSEM
- Mme THIBAUT, représentante des parents d'élèves (titulaire)
- Mme PRATTICO, représentante des parents d'élèves (titulaire)
- M LE LANDOIS, représentant des parents d'élèves (suppléant)
- M DIMARD, représentant des parents d'élèves (suppléant)
- Mme DAHIR, représentante des parents d'élèves (suppléante)

Membre absents excusés :

- Mme GRAZIUZO, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Mantes-la-Jolie 2.
- Mme LE LANDOIS, représentante des parents d'élèves (titulaire).

Le conseil d'école débute à 18h35. La secrétaire est Mme PRATTICO.

1) Rappel du rôle et du fonctionnement du conseil d'école.

Mme Boucher souhaite la bienvenue aux nouveaux parents délégués, et rappelle le rôle et le fonctionnement du conseil d'école. Elle précise que les membres du conseil d'école peuvent retrouver les informations concernant le rôle du conseil d'école à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1399#:~:text=Le%20conseil%20d%27%C3%A9cole%20est,adopter%20le%20projet%20d%27%C3%A9cole.>

2) Règlement de l'école et charte de la laïcité.

- Relecture du règlement intérieur de l'école.
- Délibération et vote.
- Rappel de la charte de la laïcité, en annexe du règlement intérieur.
- Ces deux documents seront distribués aux familles par le biais du cahier de liaison. Ils devront être signés.

Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

3) Point sur la rentrée 2021.

L'équipe pédagogique :

- MS-GS : Mme COULETTE a mi-temps sur la classe selon un planning établi à l'année : n'ayant pas de binôme, elle a été complétée par deux remplaçants cette période. Mme MOREAU, ATSEM, est présente à temps plein sur la classe.
- CP-CE1 : Mme BOUCHER les lundis et mardis ; Mme SARRAZIN les jeudis et vendredis jusqu'en mars 2022. Mme BOUCHER est déchargée par M LEAU pour les journées de direction.
- CE2-CM1-CM2 : Mme PARENT les lundis, jeudis et vendredis ; Mme ANDRIEU les mardis.

Les parents des élèves de la classe se questionnent sur les absences de Mme ANDRIEU, répétées depuis ce début d'année. Suite aux soucis de début d'année, une réunion a été faite en présence de la directrice pour tenter d'apaiser les choses. Depuis ce jour, Mme ANDRIEU n'est jamais revenue. Les familles se demandent si l'enseignante va revenir. Si tel n'est pas le cas, ils souhaitent savoir si elle sera remplacée ou non, et si cela sera par la même personne pour le reste de l'année. Les familles sont inquiètes quant à la continuité des apprentissages et craignent que le programme ne soit pas terminé en fin d'année si les enfants n'ont classe que trois jours par semaine.

Réponse apportée par Mme BOUCHER : les inquiétudes des familles sont entendues et prises en considération. L'inspection est au courant de la situation et met tout en œuvre pour trouver une solution de remplacement, au cas où Mme ANDRIEU serait de nouveau absente. A l'heure actuelle, le plus important est que l'enseignante soit remplacée, ce qui a été le cas mardi dernier. Dans ces cas-là, les enseignants qui interviennent sur la classe ne font pas ce qu'ils veulent : ils respectent également les programmes et s'appuient sur les outils que chaque enseignant possède en classe (cahier journal, programmations). De ce fait, le travail proposé est en cohérence avec ce qui est mené en classe, et en accord avec les instructions officielles. La continuité des apprentissages n'est donc pas rompue.

L'équipe demande à la municipalité s'il est possible d'installer des boîtiers lumineux dans l'école, qui pourraient se déclencher comme les alarmes incendie.

Santé :

Un bilan pour la PMI est prévu comme chaque année pour les enfants de Moyenne Section. En général, il a lieu courant décembre. Les familles seront averties par le biais du cahier de liaison.

Le protocole sanitaire niveau 2 (jaune) est toujours en vigueur. Les quatre niveaux du protocole ont été transmis en début d'année à chaque famille. Le niveau actuel, ainsi que les consignes à appliquer sont rappelées sur le panneau d'affichage.

5) Projets scolaires.

Projet d'école 2021-2024 :

Le projet académique, puis le nouveau projet d'école sont présentés aux membres du conseil d'école. Le projet académique s'articule autour de trois axes, chacun contenant trois objectifs.

AXE1 Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages	AXE 2 Des collectifs apprenants et engagés	AXE 3 Apprendre, s'épanouir, se former dans des lieux d'inspiration et de réalisation
1) S'épanouir dans les apprentissages 2) Stimuler l'autonomie, la persévérance et l'engagement 3) Accompagner le parcours des élèves	1) S'évaluer pour éclairer et orienter l'action 2) Stimuler l'intelligence collective, accroître et valoriser les compétences 3) Oser ensemble	1) Accélérer les succès des territoires 2) Contribuer au bonheur à l'école : des lieux pour bien vivre ensemble 3) Cultiver des lieux et des « tiers-lieux » apprenants

En appui sur ce projet académique, l'équipe a élaboré le projet suivant : les axes présentés sont valables pour l'année 2021-2022. D'autres actions seront menées les années suivantes.

La problématique retenue par l'équipe est la suivante pour cette année : **Comment instaurer un climat propice aux apprentissages dans l'école en développant les partenariats et les pratiques innovantes ?**

AXE1 Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages	AXE 2 Des collectifs apprenants et engagés	AXE 3 Apprendre, s'épanouir, se former dans des lieux d'inspiration et de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Silence, on lit : rituel quotidien de lecture dans chaque classe, de la maternelle au CM2 : développer le goût de lire chez les élèves en leur apprenant les bonnes pratiques. - Résolution de problèmes : proposer aux élèves de la maternelle au CM2 des séances quotidiennes à partir de situations diversifiées. - Les parcours des élèves : harmoniser les parcours artistiques, santé et citoyen à l'échelle de l'école. - L'évaluation : repenser la place et la forme de l'évaluation de manière à développer l'auto-évaluation, la co-évaluation et l'évaluation positive. Donner aux élèves l'opportunité d'être acteurs de leur évaluation et de prendre conscience de leur évolution. - Les espaces et outils pour apprendre : repenser les espaces de la classe et l'utilisation des outils informatiques pour rendre les élèves autonomes et les engager dans les tâches proposées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenariats Education Nationale : poursuivre le travail en collaboration avec le RASED ; harmoniser les parcours des élèves entre les cycles : <ul style="list-style-type: none"> • Développer la liaison PS-MS avec l'école de VERT • Développer la liaison CM2-6^{ème} - Les méthodes et outils pour apprendre : harmoniser les méthodes et outils d'apprentissage au sein de l'école, pour une meilleure cohérence entre les cycles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le climat scolaire : aménager des espaces spécifiques et sécurisants (les espaces de la cour, coins de repli dans les classes). - Développer la solidarité : axer le parcours citoyen de cette année sur la solidarité, dans et hors de l'école (participer à des défis coopératifs, participer à des actions solidaires, et en comprendre les enjeux). - Le bien-être à l'école : répondre aux besoins des élèves en matière d'activité physique : instaurer les trente minutes quotidiennes d'EPS, de la maternelle au CM2.

FSP

AXE 4 (spécifique à l'école) : le partenariat école – familles : la crise du Covid a éloigné les familles de l'école. L'objectif de cet axe est de renforcer le lien entre l'école et les parents : organisation d'interventions ponctuelles de parents dans les classes, et dans le cadre de projets précis, à déterminer.

Projets de classe / thème de l'année :

Le projet commun retenu cette année est «les animaux »

- MS-GS : les animaux dans le monde : étude des animaux en fonction d'un continent étudié chaque période.
- CP-CE1 : les animaux et leurs milieux de vie : étude des animaux de la ferme, des animaux marins...
- CE2-CM : les animaux font leur cinéma : projet qui lie le thème des animaux et le travail sur la réalisation d'un film d'animation.

Les classes ont participé jeudi 14 octobre à la grande lessive, projet artistique visant à donner à voir en exposant en extérieur les productions sur un thème imposé. Le thème était « Tous des oiseaux ? » L'action sera renouvelée au mois de mars 2022. Le thème n'a pas encore été annoncé.

Conseil des délégués :

Le premier conseil des délégués s'est tenu ce jeudi 21 octobre 2021. Le compte-rendu est présenté au conseil. Une copie sera adressée en mairie, à la demande de M TENDERO. Il ressort de ce premier conseil une volonté des élèves de travailler sur deux axes au cours de cette année :

- L'égalité entre tous dans les activités scolaires, notamment pendant les récréations
- Mener des actions liées au parcours citoyen (actions solidaires en faveur d'associations, actions liées au développement durable)

6) Organisation du suivi des élèves.

Les élèves de CP et CE1 ont passé en septembre des évaluations nationales en français et mathématiques. Sur l'école, les résultats sont satisfaisants. Les difficultés repérées sur ces deux niveaux de classe sont la résolution de problèmes et la lecture compréhension. Les familles ont été reçues individuellement pour présenter les résultats de leurs enfants. Les élèves de CP passeront en janvier une nouvelle série d'évaluations en français et mathématiques.

Les élèves de Grande Section passeront également des évaluations courant décembre. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du plan « Pour une entrée sécurisée au CP ».

Remise des livrets et entretiens individuels :

- en janvier et juin pour les maternelles
- en décembre, mars et juin pour les élèves d'élémentaire.

Les livrets à partir du CP seront, comme les années précédentes, disponibles au format numérique. Les familles qui ont déjà leurs identifiants et leurs codes les conservent. La directrice générera les identifiants pour les familles des élèves de CP et des nouveaux élèves. Pour tout oubli de code ou difficultés de connexion, merci de revenir vers la directrice par mail.

RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) :

Philippe Cohen, PSY EN et Malika ESSARDY, enseignante spécialisée à dominante pédagogique. M Cohen présente le secteur d'intervention du RASED. M. Cohen explique le rôle du psychologue de l'Education Nationale : l'EN apporte une aide ponctuelle aux enfants qui en ont besoin. Ce n'est pas écrit dans leur dossier scolaire et ce qui est dit reste confidentiel. Les enseignants proposent aux familles l'aide du psychologue scolaire. Ce sont eux qui doivent faire la démarche d'appeler. Le psy EN peut être sollicité pour les maintiens, passages, orientations et dossiers pour les élèves relevant de la MDPH. Il intervient à l'école pour évaluer une situation et orienter les parents, les aider, dans leurs démarches.

Mme ESSARDY s'occupe des enfants qui ont des difficultés d'apprentissage. La priorité est donnée au cycle 2 (CP CE1 CE2). L'enseignante peut apporter son aide pour des orientations vers des spécialistes extérieurs. Intervention auprès de 3 élèves (1 CE1 2 CE2 en production écrite) jusqu'aux vacances de Noël. Un point sera fait à cette période pour une éventuelle prise en charge des CP. Le RASED travaille en étroite collaboration avec les enseignantes donc les élèves ne sont pas lésés dans les apprentissages quand ils sortent de la classe.

APC (activités pédagogiques complémentaires) :

Elles sont proposées aux élèves ayant des difficultés en classe. Ces séances sont prises en charge par les enseignants de l'école. Elles ont lieu le matin de 8h20 à 8h50 (les jours varient selon les groupes et les enseignants). Les APC requièrent l'autorisation des responsables légaux. Si celle-ci est signée, les familles s'engagent à ce que leur enfant soit présent et à l'heure à toutes les séances organisées par l'enseignant (planning organisé en amont et fourni aux familles en même temps que l'autorisation).

Les aides apportées en APC permettent de travailler prioritairement le français et les mathématiques.

Lors de la première période, l'accent a été mis sur l'entrée dans la lecture pour les CP, ainsi que sur la compréhension et la résolution de problèmes pour les autres groupes de besoin.

7) APE et mairie :

Association des parents d'élèves :

Le solde du compte de l'association au 21 octobre 2021 s'élève à 1 317,59€. En début d'année, 367,31€ ont été donnés aux classes et à la garderie pour les aider à s'équiper en jeux et matériel pour la classe :

- Classe des maternelles : jeux d'imitation (cuisine et tapis circuit de voitures)
- Classe des CP-CE1 : trois smart games
- Classe des CE2-CM1-CM2 : appareil photo numérique
- Garderie : jeux / jouets

Un spectacle de cirque sera offert aux élèves de l'école sur la deuxième période, pour un montant total de 636€. D'autres actions ponctuelles auront lieu comme les années précédentes tout au long de l'année scolaire.

Mairie :

Les travaux dans la troisième classe dont l'ouverture a été actée en juin dernier ont été réalisés pendant l'été. Un TNI a été installé courant septembre.

Le protocole sanitaire reste appliqué sur le temps périscolaire. Les élèves sont toujours répartis en deux groupes pour déjeuner. Le règlement a été mis à jour et porté à la connaissance des familles en début d'année.

Les représentants de parents d'élèves font remonter plusieurs difficultés sur le temps de cantine (à la demande d'un certain nombre familles) : des enfants se plaignent régulièrement d'un membre du personnel de la cantine. Les éléments rapportés sont les suivants : cris, enfants forcés à manger, retrait des assiettes avant que les enfants aient terminé de manger, nourriture parfois jetée (les fruits) alors qu'ils émettent le souhait de le terminer dans la cour. Les familles ont conscience qu'avec les restrictions sanitaires la mise en place des deux services accélère le rythme. Néanmoins, au prix de la cantine, serait-il envisageable que les enfants aient le temps de manger dans un climat calme et serein ?

Réponse de la mairie : des employés municipaux ont fait une visite en cantine. Il en est ressorti qu'un membre de plus est nécessaire pour gérer l'augmentation des enfants sur le temps de temps. La décision doit être votée en conseil municipal. La mairie est au courant de la situation et ils sont en train de s'occuper de la situation.

Mme Moreau est en accord avec la question soulevée pour les familles. Elle note cependant qu'il y a eu du changement et rassure les familles.

Le conseil d'école s'achève à 20h33.

Signatures :

Mme BOUCHER,
Présidente du conseil d'école

Mme PRATTICO,
Secrétaire



